



COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le sept juillet à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs Béatrice BASQUIN, Bertrand VANDEWALLE, Nadine GUILLANNEUF, Joël WYON, Jacqueline RUBÉ, Gilles PAUMELLE, Virginie BAUDSON, Dominique TOURNEL, Jean-Christophe DESPOTHUIS, Mélissa MANESSE, Sandrine ROY, Christophe DEHARTE, Isabelle MASSON, Stéphane LOTTIN, Alain GUÉRINET, Brigitte BROGLIE, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Claude BAUDSON.

Procurations : madame Josiane VANDRIESSCHE à madame Jacqueline RUBÉ,
monsieur Vincent DEPREQC à monsieur Joël WYON,
madame Ludivine LIENART à monsieur Dominique TOURNEL,
monsieur Jean-Marc VIAR à monsieur Bertrand VANDEWALLE,
madame Stéphanie FENWICK à madame Béatrice BASQUIN,
madame Barbara MLYNARCZYK à monsieur Alain GUÉRINET,
monsieur Philippe ROBIN à monsieur Hubert CABORDEL.

Etait absent : monsieur Stéphane GENNARINO.

Secrétaire de séance : madame Nadine GUILLANNEUF.

CONSEIL MUNICIPAL

1/ Approbation des comptes rendus de la réunion du 25 et 30 Avril 2014: L'ensemble des conseillers municipaux adopte les procès-verbaux des séances **du 25 et 30** avril 2014 avec les remarques suivantes :

Compte-rendu du 25 avril 2014 : aucune remarque n'est formulée.

Compte-rendu du 30 avril 2014 : page 11, madame Virginie BAUDSON dans le cadre du délibéré sur la prise en charge des frais de fonctionnement du collège de VIARMES indique qu'elle ne s'est pas abstenue sur ce sujet mais qu'elle a voté contre.

Monsieur Alain GUÉRINET attire l'attention sur le fait qu'il conviendra de modifier pour le même sujet le récapitulatif du vote en supprimant la mention abstention pour la remplacer par contre.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ Démarches et actions depuis le 30 Avril 2014 : madame le maire fait part des démarches et des actions qu'elle a menées au nom de la commune depuis le 30 Avril 2014

FINANCES LOCALES :

Le conseil municipal invité à se prononcer sur le versement d'un complément de subvention au profit des dites associations au titre de la dotation annuelle 2014, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder aux associations ayant remis un dossier complet le complément de subvention récapitulé

dans le tableau annexé au présent compte-rendu,

- d'accorder aux associations ayant un dossier incomplet un complément de subvention sous réserve de transmettre au maire les pièces justificatives manquantes et cela avant le 31 décembre 2014 date de forclusion pour l'attribution du dit complément,

- de mandater le maire pour d'une part verser le complément de subvention aux associations ayant un dossier complet au 7 juillet 2014 et d'autre part de verser le complément de subvention aux associations ayant un dossier incomplet sous réserve de la production des pièces justificatives demandées et ce avant le 31 décembre 2014 date de forclusion pour l'attribution du dit complément.

2/ Tarifs et redevances 2014/2015 (location de salles, concessions cimetièrre, cantine, etc.) : Chaque année, le conseil municipal lors de sa réunion de juin arrête l'évolution des tarifs et échéances.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, par vingt-deux (22) voix pour, quatre contres (4) madame Monique PRECHEY, monsieur Hubert CABORDEL, madame Barbara MLYNARCZYK (représentée par procuration) et monsieur Philippe ROBIN (représenté par procuration), décide :

- de faire évoluer les divers tarifs et redevances perçus par la commune, à compter du 1^{er} août 2014 conformément aux données récapitulées dans le tableau annexé au présent compte-rendu.

3/ Classe de découverte, séjour à la neige : demande d'aide financière : monsieur et madame BLOMME Laurent propriétaire d'une habitation à CIRES-LES-MELLO actuellement en vente, sollicitent auprès de la commune une aide exceptionnelle au titre du financement de la classe de neige de leur enfant Clara. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt-deux (22) voix pour, deux contres (2) monsieur Hubert CABORDEL et madame Barbara MLYNARCZYK (représentée par procuration), et deux abstentions (2) messieurs Alain GUÉRINET et Philippe ROBIN (représenté par procuration) accorde une aide exceptionnelle d'un montant de 140 €.

4/ ADTO : Augmentation du capital : l'ADTO souhaite procéder à une augmentation de son capital ayant pour but de permettre au Conseil Général de l'Oise de céder toutes ou partie des actions créées lors de cette augmentation de capital à de nouvelles collectivités territoriales désireuses de devenir actionnaires de la SPL ADTO. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt-quatre (24) voix pour, deux abstentions (2) madame Barbara MLYNARCZYK (représentée par procuration), et Philippe ROBIN (représenté par procuration) accepte l'augmentation du capital social de la société ADTO et renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise.

5/ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation : Code Général des Impôts, article 1383 : Dans le cadre de la recherche de recettes complémentaires préconisée par le service du trésor, il sera proposé au conseil municipal de supprimer au titre de la taxe foncière l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt (20) voix pour, six contre (6) mesdames et messieurs : Alain GUÉRINET, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Claude BAUDSON, Barbara MLYNARCZYK (représentée par procuration), et Philippe ROBIN (représenté par procuration) décide :

- de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992

AFFAIRES SCOLAIRES

1/ Prise en charge des frais de fonctionnement du collège Jules Vallès : Le maire de la commune de SAINT LEU D'ESSERENT par lettre du 16 avril 2014 communique l'effectif des élèves scolarisés au collège Jules Vallès à la rentrée 2013/2014, habitants CIRES-LES-MELLO et informe que le Conseil Général de l'Oise mettra en recouvrement la participation due au titre des dépenses d'extension et réhabilitation du dit collège pour un coût global de 568,58 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt-cinq (25) voix pour et une contre (1) de madame Virginie BAUDSON décide de prendre en charge les frais de scolarité précités.

2/ Subventions transports scolaires : Ecole primaire Jean de la Fontaine :

a/ voyage à la cité des bateliers (Longueuil-Annel) : Dans le cadre de l'organisation d'une sortie de fin d'année le 20 juin 2014 à la cité des bateliers à Longueuil-Annel, pour quatre (4) classes il est sollicité auprès du conseil municipal une subvention transport. Les frais de transport s'élèvent à 1 110 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la coopérative scolaire de l'école primaire Jean de la Fontaine une subvention d'un montant de 1 000 € pour couvrir la dépense concernant ce transport.

b/ déplacement au poney club de Balagny sur Thérain : Dans le cadre d'un déplacement à BALAGNY SUR THERAIN, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention transport pour les classes de Mesdames DAMIENS et ELIXANDER. Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur cette demande. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt-cinq (25) voix pour et une abstention (1) de madame Barbara MLYNARCZYK (représentée par procuration) accorde à la coopérative scolaire de l'école primaire Jean de la Fontaine une subvention d'un montant de 500 € pour couvrir la dépense concernant ce transport.

URBANISME

1/ Déclaration de projet de mise en compatibilité du P.L.U : désignation de membres du conseil municipal pour constituer la commission communale d'urbanisme en charge du suivi du P.L.U. Suite aux élections municipales de 2014, l'assemblée délibérante doit procéder à la désignation en son sein des membres devant constituer la commission municipale d'urbanisme chargée du suivi du PLU. Le conseil municipal à l'unanimité, désigne les membres de la commission sus nommée au scrutin public à savoir :

Membres titulaires

Monsieur Gilles PAUMELLE
Monsieur Dominique TOURNEL
Madame Stéphanie FENWICK
Monsieur Hubert CABORDEL
Monsieur Philippe ROBIN

Membres suppléants

Monsieur Bertrand VANDEWALLE
Monsieur Joël WYON
Madame Nadine GUILANNNEUF
Monsieur Alain GUÉRINET
Madame Barbara MLYNARCZYK

La Commission Municipale d'Urbanisme ainsi constituée est présidée par Madame Béatrice BASQUIN, Maire et membre de droit.

AFFAIRE JURIDIQUE

1 / Affaire U SOLE : confirmation du mandat de représentation de la commune en cette affaire par maître Pierre LE TARNEC : Dans le cadre du contentieux qui oppose la société U SOLE représentée par monsieur IMBERT à la commune, maître Pierre LE TARNEC avait été désigné pour représenter et défendre CIRES-LES-MELLO en cette affaire. Suite aux élections municipales de mars 2014, l'avocat précité demande que le mandat qui lui a été confié en cette affaire lui soit confirmé. Le

conseil municipal, à l'unanimité, confirme à maître LE TARNEC son mandat de représentation de la commune dans le contentieux U SOLE /CIRES-LES-MELLO.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RETY remercie le conseil municipal pour l'aide communale apportée pour le bon déroulement de la course cycliste qui a eu lieu en mémoire de son fils le 22 juin dernier.

L'Association l'ASCINPATHIQUE par lettre en date du 10 juin 2014 adresse tous ses remerciements au conseil municipal pour le soutien accordé à ses activités. (four à pain, subvention spécifique). Par ailleurs madame le maire indique que cette association travaille actuellement sur la réhabilitation de la maison normande du Tillet en collaboration avec mesdames Jacqueline RUBÉ, Isabelle MASSON et monsieur Dominique TOURNEL.

Madame Monique PRECHEY fait remarquer qu'il n'y a pas communication des comptes rendus des travaux des commissions municipales.

Madame le maire assure qu'il y aura transmission des dits comptes rendus. Monsieur Bertrand VANDEWALLE pour sa part s'engage à adresser le diaporama de la commission des travaux et madame Virginie BAUDSON adressera par mail le compte rendu de la commission scolaire.

Fin de la séance 22H00.

CIRES-LES-MELLO, le 8 Juillet 2014
Le maire,

signé

Béatrice BASQUIN